

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Convention d'attribution d'une
subvention par le Conseil
Départemental des Alpes-
Maritimes pour l'EAJE « La
Petite Loco » à l'Escarène pour
l'année 2019

Décision n° 19 02 12

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean- Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Georges Blanc formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Pierre Vestri par Monsieur Gérard De Zordo et Madame Alexandra Russo par Messieurs Robert Nardelli

Absents excusés : Messieurs Jean-Marc Rancurel, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Le président informe les membres du conseil communautaire qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 335,00 € est octroyée à la communauté de communes pour l'année 2019 par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à travers une convention avec la communauté de communes pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « La Petite Loco » à l'Escarène.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

Autorise le président à signer la convention 2019, pour l'EAJE de l'Escarène, avec le conseil départemental telle qu'annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en
exercice : 37

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 30
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

